Demande de passeport biométrique ou de carte d'identité

Depuis le 14 mai 2009, les demandes de passeport biométrique sont reçues, quel que soit le domicile du demandeur, dans les mairies de France munies du dispositif.

Avec la pré-demande en ligne, les usagers n'auront plus à renseigner de formulaire papier au guichet de leur mairie, ce qui leur permettra de réduire leur temps de passage pour le dépôt de leur dossier. Attention cependant, la pré-demande de carte d'identité et de passeport biométrique ne dispensera pas l'usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier.

Des pré-demandes en ligne

- Se connecter sur site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Remplir les renseignements nécessaires à l'instruction de la demande.
- Noter le numéro de pré-demande qui est attribué au terme de la procédure et qui sera demandé lors du passage en mairie.
- S'adresser à l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil.
- Rassembler les pièces justificatives et vérifier la complétude de son dossier.
- Se présenter au guichet de la mairie pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Venir retirer la carte d'identité et/ ou le passeport dans la mairie où la demande a été faite (après avoir été informé de la mise à disposition du titre).
- Le dépôt et le retrait se feront sur rendez-vous.

Certification de l'identité numérique :

Vous avez désormais la possibilité, au moment de la remise de votre carte d'identité, de demander à faire certifier votre identité numérique.

Lors de l'arrivée de votre nouvelle carte en mairie, vous recevrez un SMS contenant un lien d'activation pour créer votre identité numérique France Identité. Il vous suffira de suivre les étapes indiquées jusqu'à obtenir un QR code, à présenter en mairie lors de la remise de votre titre.

Liens utiles
Site de l'ANTS pour la pré-demande
Géolocaliser une mairie habilitée
Rechercher un rendez-vous dans une mairie